



Union Européenne

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Vienne
nature

Lettre d'information

Sonneur à ventre jaune. Crédit : Vienne Nature

Natura 2000

Les Étangs d'Asnières

N°5 Août 2024

Natura 2000

Une politique européenne de préservation de la biodiversité

Natura 2000 est un réseau de sites naturels ou semi-naturels de l'Union Européenne présentant une grande valeur patrimoniale à travers leur faune, leur flore et leurs habitats remarquables*. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales du territoire dans une logique de développement durable.

Une gestion équilibrée et durable des espaces

La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. Elle repose sur :

- La création d'un maillage de sites s'étendant sur tout le continent européen pour maintenir la cohérence des actions au-delà des frontières de chaque pays.
- La prise en compte des spécificités locales pour concilier préservation de la nature et préoccupations socioéconomiques : il ne s'agit pas de créer des sanctuaires excluant toute activité humaine.
- La participation active de l'ensemble des acteurs locaux, afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000.

** La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la Directive européenne Oiseaux et à la Directive européenne Habitats-Faune-Flore.*

**La France compte 1 756 sites Natura 2000,
soit près de 13 % du territoire terrestre métropolitain.**

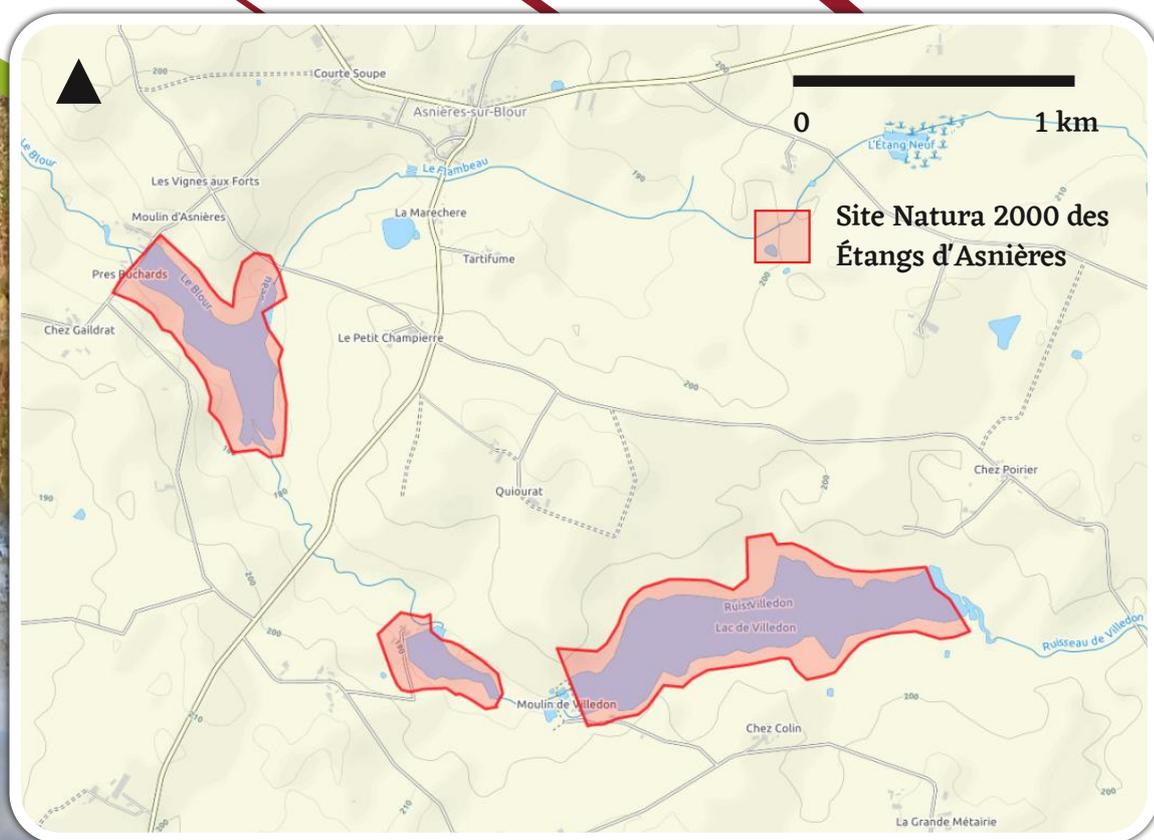
Le site Natura 2000 des Étangs d'Asnières (FR 5400464)

D'une superficie de 70 hectares, le site des Étangs d'Asnières est situé au sud du département de la Vienne (86) sur la commune d'Asnières-sur-Blour, en limite des départements de la Haute-Vienne (87) et de la Charente (16).

Il est constitué de trois étangs aux eaux acides et faiblement minéralisées : les étangs de Villedon, Écluseaux et Moulin d'Asnières. Ces pièces d'eau se succèdent et sont alimentées par une petite rivière de tête de bassin : le Blour.

La démarche Natura 2000 sur le site des Étangs d'Asnières a débuté en 2006 avec un premier comité de pilotage de lancement comprenant l'ensemble des acteurs susceptibles d'être concernés par le document d'objectifs (DOCOB).

En 2007, le cabinet d'études Biotope a été désigné comme opérateur du DOCOB. L'association Vienne Nature a repris l'animation du site Natura 2000 fin 2019.



Zoom sur les actions Natura 2000

La Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 se définit comme un « outil d'adhésion au document d'objectif d'un site Natura 2000 ». Elle est constituée d'engagements et de recommandations spécifiques à chaque habitat naturel. L'engagement au respect de ces bonnes pratiques se fait à la parcelle cadastrale.

Cette charte est signée pour cinq ans. Elle n'implique pas le versement d'une rémunération, mais donne lieu à une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties engagées. Elle donne aussi droit pour les parcelles en sylviculture à des aides spécifiques.

Si vous êtes propriétaire d'une ou plusieurs parcelles au sein du périmètre Natura 2000 des Étangs d'Asnières et que vous souhaitez vous engager dans la Charte Natura 2000 ou en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Sarah Bégoïn, animatrice du site Natura 2000 au 05 49 88 99 04 ou à l'adresse contact@vienne-nature.fr.

La commune d'Asnières-sur-Blour a adhéré à la Charte Natura 2000 pour la seconde fois en 2023.

Signataire de la Charte Natura 2000 depuis 2018, la municipalité souhaite « contribuer à la préservation des espèces du site Natura 2000 des Étangs d'Asnières » selon les mots de Maryse Legrand, Maire de la commune.

Cette nouvelle charte s'étendra sur une durée de 5 ans (jusqu'en 2028) et permettra la reconnaissance et la mise en œuvre de bonnes pratiques pour le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000, et ce sans surcoût pour la municipalité.

Le site internet fait peau neuve !



Crédit : Miguel Gailledrat

Depuis le début de l'année 2024, le site internet du site Natura 2000 des Étangs d'Asnières a fait peau neuve.

Cet outil est proposé par le centre de ressources Natura 2000, coordonné par l'Office français de la biodiversité (OFB). Les équipes informatiques de l'OFB ont procédé à une mise à jour globale des sites internet du réseau Natura 2000 en France, permettant un accès facilité et une meilleure lisibilité de leur contenu.

Vienne Nature, qui anime localement ce site internet, y partage les actualités du site Natura 2000 des Étangs d'Asnières.

Pour en savoir plus :
etangs-asnieres.n2000.fr/



Sortie Natura 2000. Crédit : Wim Joosten

Sortie grand public



Sortie Natura 2000. Crédit : Wim Joosten

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, Vienne Nature a encadré une sortie à la découverte des zones humides des Étangs d'Asnières le samedi 6 juillet 2024.

Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau et font partie des écosystèmes les plus riches de la planète. Les participants ont pu comprendre à travers cette sortie le rôle de ces zones humides, leur faune et flore, ainsi que les enjeux de ce site Natura 2000.



Lucane cerf-volant, espèce Natura 2000 présente sur le site des Étangs d'Asnières. Crédit : Samuel Ducept



Actualités du site Natura 2000

Maintien de l'action en faveur de la Marsilée

Plusieurs espèces végétales et animales dites d'intérêts communautaires ont permis le classement du site Natura 2000 des Étangs d'Asnières. La Marsilée à quatre feuilles fait partie de ces espèces l'intérêt. Or cette plante est menacée depuis plusieurs années par l'expansion fulgurante de la Jussie à grandes fleurs, une plante aquatique invasive.

Afin de protéger la Marsilée sur le site, une opération d'arrachage manuel de la Jussie se déroulera cette année encore sur l'étang du Moulin d'Asnières, réalisée par l'entreprise EIVE86 et coordonnée par Vienne Nature. Cette opération sera renouvelée jusqu'à 2025.



Marsilée à quatre feuilles. Crédit : Romain Bissot

Découverte scientifique sur le Sonneur à ventre jaune

Des Sonneurs à ventre jaune adoptent une stratégie inédite chez les animaux pour survivre aux activités humaines. C'est ce que conclut une équipe de 62 scientifiques issues de sept pays européens qui ont suivi pendant 25 ans 21 000 Sonneurs à ventre jaune.

« Dans une publication parue dans la revue PNAS en septembre 2022, ils montrent que dans un habitat modifié par l'être humain, ces animaux ont une survie adulte plus faible, un vieillissement accéléré, et un temps de génération plus court que dans un habitat préservé. Les scientifiques ont de plus relevé une surprise : dans les habitats modifiés par l'être humain, la surmortalité des adultes est compensée par une augmentation de la reproduction, et une meilleure survie des jeunes individus. Ce mécanisme, appelé recrutement compensatoire, assure, en moyenne, la viabilité à long terme des populations [...] ».
(source : CNRS).



Sonneur à ventre jaune. Crédit : Miguel Caillaudrat

Pour plus d'informations sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des Étangs d'Asnières, consultez le site internet : etangs-asnieres.n2000.fr

Zone de reproduction du Sonneur à ventre jaune.  Crédit : Sarah Bégoïn



Le site Natura 2000 des Étangs d'Asnières

Contexte

La démarche Natura 2000 sur le site des Étangs d'Asnières a débuté en 2006 avec un premier comité de pilotage de lancement comprenant l'ensemble des acteurs susceptibles d'être concernés par le DOCOB. En 2007, le cabinet d'études Biotope a été désigné comme opérateur du DOCOB et le COPIL s'est à nouveau réuni pour valider la méthodologie adoptée par l'opérateur. Le diagnostic écologique et socioéconomique a été validé en 2008 par une nouvelle séance du COPIL. Enfin, en avril 2009, une dernière réunion du COPIL a permis d'approuver le programme d'actions. Ce DOCOB a été réalisé en étroite partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux concernés. L'association Vienne Nature a repris l'animation du site Natura 2000 en 2019.

Le site d'importance communautaire (SIC) des Étangs d'Asnières est constitué de trois étangs aux eaux acides et faiblement minéralisées. Ces pièces d'eau se succèdent topographiquement et sont alimentées par une petite rivière de tête de bassin : le Blour.

Les étangs sont situés sur la commune d'Asnières-sur-Blour (86) en limite des départements de la Haute-Vienne (87) et de la Charente (16). Il s'agit d'un site restreint d'environ 70 hectares.

Inventaires

Si vous souhaitez avoir plus de détails sur les Habitats et les espèces d'intérêt communautaire, nous vous conseillons de vous reporter aux cahiers d'habitats Natura 2000 mis en place par le Ministère de l'environnement et du développement durable. Nous vous avons indiqué le code de référence pour retrouver les fiches.

Habitats (codes Natura 2000)

- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (3150)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (6430)
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0*)

Espèces animales (codes Natura 2000)

- Le Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* (1193) - Amphibien
- Le Grand Capricorne *Cerambyx cerdo* (1088) - Insecte
- Le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* (1083) - Insecte

Espèces végétales (codes Natura 2000)

- La Marsilée à quatre feuilles *Marsilea quadrifolia* (1428)



Grand Capricorne. Crédit : S. Ducept

Contact

Vienne Nature

14 rue Jean Moulin 86240 Fontaine-le-Comte

Tél. : 05 49 88 99 04

Email : contact@vienne-nature.fr

Site internet : www.vienne-nature.fr



Vienne nature

Renseignements

Le site internet du programme Natura 2000 des Étangs d'Asnières :
etangs-asnieres.n2000.fr

Le site internet du programme Natura 2000 en France :
www.natura2000.fr



Marsilée à quatre feuilles. Crédit : S. Bégoïn



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*